

Vallée du Restic : l'amateurisme de F. Cuillandre condamné

Le tribunal administratif de Rennes a annulé la déclaration d'utilité publique de la voie de contournement par la vallée du Restic. Le Parti de Gauche salue cette décision, fruit de la bataille que mène depuis des années le collectif « Pour la sauvegarde de la vallée du Restic ».

Les travaux de voirie qui ont déjà débutés malgré les recours en justice devront être suspendus, sans qu'il soit garanti qu'ils puissent reprendre. Ce jugement met à mal les méthodes de François Cuillandre à Brest et à Brest Métropole, entre amateurisme, refus de la concertation, obstination et autoritarisme. Si les travaux sont annulés faute de déclaration d'utilité publique, ce que nous souhaitons, nous espérons que les élus rembourseront sur leurs deniers personnels les frais que la collectivité a engagés à pure perte par la faute de leur incurie.

Cette décision de justice annonce-t-elle la fin du système Cuillandre, un vase clos entre bétonneurs et spéculateurs, tournant le dos aux habitants et aux besoins réels de la ville et de l'agglomération, comme on peut encore le constater pour le plateau des Capucins, la gendarmerie de l'Harteloire ou la salle de l'Avenir ? Une politique au service de l'intérêt général, fondée sur la préservation de l'environnement et les besoins de la population, voilà ce dont ont besoin les habitants de Brest et de Brest Métropole.